

Grandes lignes de force de l'évolution au cours du XX^e siècle

10.1. L'IDENTITÉ CISTERCIENNE : DEUX POINTS DE VUE

10.1.1. Point de vue de dom Armand Veilleux ²

Ce volume décrit l'évolution de notre Ordre au cours d'une période d'un peu plus d'un siècle. De toute cette évolution se dégage un très fort sens d'identité. C'est l'histoire d'un groupe de femmes et d'hommes qui ont su passer à travers bien des épreuves et plus d'une crise sans perdre leur identité cistercienne, car celle-ci avait été bien forgée au cours des siècles précédents faits de déracinement et d'odyssée.

Une personne peut entrer en véritable relation avec une autre uniquement dans la mesure où elle possède une identité bien affirmée. Un Catholique peut mener un dialogue œcuménique fructueux s'il est bien ancré dans sa tradition catholique, tout comme seul un Chrétien solide dans sa foi peut dialoguer en toute vérité avec un représentant d'une autre tradition religieuse. Enfin, seul quelqu'un bien enraciné dans sa propre culture est capable de s'enfouir dans une autre culture de telle sorte qu'en résulte la nouveauté créatrice d'une véritable inculturation. Il en va de même des institutions et des communautés.

Durant la période d'un peu plus d'un siècle qui nous intéresse, et qu'on peut facilement diviser en deux grandes tranches – l'avant Vatican II et l'après Vatican II – notre Ordre a manifesté une identité bien claire. Durant la première de ces deux tranches d'histoire, il s'est agi de la fidélité à des valeurs monastiques fondamentales bien inscrites dans des observances uniformes dans tous les monastères, de même que dans une tradition juridique clairement établie dès 1893 et fidèlement vécue.

Dès les années qui précédèrent Vatican II, fort de ses traditions et en même

² Dom Armand Veilleux est abbé de Scourmont depuis 1999, après avoir été abbé de Mistassini (Canada) de 1969 à 1976, de Conyers (USA) de 1984 à 1990, Procureur de l'Ordre de 1990 à 1998.

temps d'un esprit d'aventure hérité des décennies d'odyssée du temps de dom Augustin de LeStrange, l'Ordre n'hésita pas à se lancer dans une vague de fondations nouvelles aux quatre coins du monde. Il devint vite évident qu'aussi bien l'unité de l'Ordre que la fidélité à sa vocation monastique ne pouvaient plus être assurées simplement par la fidélité à des observances uniformes. Les soubresauts créés par l'irruption de l'Esprit de Vatican II, et la présence à Monte Cistello à cette époque de plusieurs étudiants venus de presque tous les monastères masculins de l'Ordre ainsi que les crises vécues par plusieurs Églises locales auraient pu faire tout voler en éclat au sein de l'Ordre. Il n'en fut rien. Tout au contraire.

L'une des raisons qui ont fait que notre Ordre, malgré une diminution du nombre de ses membres (accompagnée d'une augmentation importante du nombre des monastères) conserva à travers toute cette période une grande santé spirituelle et monastique, fut qu'il se lança dès le Concile dans un effort collectif et collégial de se dire son identité et de coucher celle-ci dans de grands textes qui n'ont jamais été le résultat du travail de quelques scribes isolés, mais toujours d'un dialogue au niveau de l'ensemble de l'Ordre ; ces textes sont l'expression objective d'une vocation clairement perçue.

La rédaction d'une « Déclaration sur la vie cistercienne » finalisée au cours du Chapitre de 1969, mais mûrie bien avant, dans la réflexion au sein des communautés et des Réunions régionales, fut un moment charismatique clé. Toutes les grandes intuitions de ce bref texte forment comme une trame dont on retrouve les fils dans les Constitutions et dans tous les grands Statuts rédigés par la suite : sur la Formation, sur la Visite régulière et sur l'Administration temporelle, sans oublier celui sur les Fondations, continuellement remanié pour répondre aux situations toujours changeantes.

L'intuition fondamentale de cette *Déclaration* de 1969 est que la vie cistercienne est une vie « entièrement orientée vers l'expérience du Dieu vivant », ce qui est une très belle façon de décrire ce qu'on appellerait aujourd'hui « vie contemplative », utilisant une expression malheureusement trop usée. Ceci est réaffirmé dès le début de nos *Constitutions* (c. 2), où notre Ordre est défini comme « intégralement ordonné à la contemplation » consacrant ses membres au « noble service de la divine Majesté » suivant la Règle de saint Benoît. De même, notre *Document sur la Formation*, dans son Prologue, qui est un résumé de toute la spiritualité de nos Constitutions, décrit la formation comme un long processus nous conduisant, depuis notre entrée au monastère jusqu'à notre mort, à être peu à peu transformés à l'image du Christ, et donc comme une union contemplative avec Dieu. Selon la conclusion (n. 31) du *Statut de la Visite régulière*, celle-ci est conçue comme un événement spirituel offert à chaque communauté pour assurer sa croissance dans la fidélité à la grâce cistercienne. Le *Statut sur l'Administration temporelle* s'ouvre

par l'affirmation que « toute l'organisation du monastère tend à ce que les moines soient intimement unis au Christ ». Enfin le but d'une *fondation* est de propager cette vie cistercienne.

La deuxième grande intuition, rejoignant une intuition fondamentale de nos Fondateurs du XII^e siècle, est que notre vie est clairement et profondément *cénobitique*. Nous sommes de véritables *cénobites* vivant ensemble dans la solitude et non des ermites vivant en communauté. « Nous poursuivons cette recherche de Dieu sous une Règle et un Abbé, dans une communauté de charité, toute entière responsable, dans laquelle nous nous engageons par la stabilité », dit la Déclaration de 1969. On pourrait énumérer un nombre presque sans fin de textes de nos Constitutions et de chacun des Statuts mentionnés dans lesquels la responsabilité des grandes orientations de la vie et des décisions importantes repose sur la communauté comme telle. Évidemment, il s'agit, dans chaque cas, de la communauté entendue dans un sens proprement cistercien, c'est-à-dire de l'ensemble des frères « avec leur abbé » (pour utiliser cette belle expression du Petit Exorde décrivant les moines de Molesmes partant pour Cîteaux « avec leur abbé »).

Un troisième aspect de notre identité cistercienne est la pauvreté, incarnée dans une simplicité de vie. Selon la *Déclaration*, « le style général de notre vie cistercienne est simple et austère, vraiment pauvre et pénitent, dans la joie de l'Esprit-Saint », et selon nos *Constitutions* (C. 3.3) les moines sont « en quête de la béatitude promise aux pauvres » « dans la simplicité et le travail ». Quant au *Document sur la formation*, il parle, dans son Prologue (n.3), de la pauvreté du cœur qui permet de « courir, le cœur dilaté, dans la voie du service de Dieu », après s'être détaché peu à peu de toutes les fausses sources de sécurité. Le *Statut sur l'Administration temporelle* rappelle aussi dès le début (n. 7) l'importance de la simplicité évangélique dans l'utilisation des biens dont nous avons l'usage mais qui sont tous des « biens ecclésiastiques » c'est-à-dire des biens appartenant au Peuple de Dieu. Cette pratique de la pauvreté et de la simplicité évangélique sera évidemment un point important à surveiller au cours de la *Visite régulière*, et toute *fondation* doit s'attendre à vivre assez longtemps une sérieuse pauvreté.

Notre Ordre a été conçu par nos Fondateurs du XII^e siècle comme une communauté de communautés. En langage moderne, la dimension collégiale de la sollicitude pastorale est un aspect essentiel de notre identité cistercienne. Nos *Constitutions* le disent clairement dans la belle Constitution 71 qui ouvre leur troisième partie. Cette dimension collégiale affecte la vie non seulement des supérieurs mais de tous les membres de l'Ordre. Chaque fois qu'un membre de l'Ordre accepte la responsabilité pastorale de sa communauté, il accepte en même temps une responsabilité pastorale collégiale à l'égard de l'ensemble de l'Ordre. De même lorsque des moines ou des moniales s'élisent un abbé ou une abbesse, ils

doivent être conscients qu'ils élisent quelqu'un qui devra exercer cette responsabilité collégiale. La *Visite régulière* est l'un des premiers exercices de cette collégialité, qui s'exprime aussi par l'approbation des *fondations* par le Chapitre général, une approbation qui inclut l'acceptation d'une responsabilité collective sur la nouvelle fondation. Enfin la même coresponsabilité s'exerce par l'aide *matérielle* que les communautés sont appelées à s'offrir.

Un autre aspect de l'identité cistercienne qu'on aimera souligner – parmi tant d'autres qu'on pourrait encore mentionner – est son incarnation culturelle. La *Déclaration* de 1969 fut occasionnée par la nécessité de réaffirmer l'identité foncière de l'Ordre en même temps que l'on reconnaissait la nécessité d'une diversité à cause de l'implantation de l'Ordre dans de nombreuses cultures, toutes en rapide évolution. Dans le même esprit, le *Document sur la formation* s'est limité à affirmer les grands principes fondamentaux de toute formation dans l'esprit cistercien, laissant amplement de place pour l'adaptation à toutes les cultures et même appelant chaque Région (n. 69) à faire soigneusement cette adaptation. Il en est de même du *Statut sur l'Administration temporelle*. Le *Statut des Fondations* n'a cessé d'être révisé, Chapitre après Chapitre, précisément pour respecter ce besoin d'incarnation dans des situations culturelles en évolution.

On voit donc que l'Ordre a maintenu, au cours du dernier demi-siècle, tout au long d'une profonde et rapide évolution, une très claire et très solide identité, qu'il a su se redire et réaffirmer sans cesse dans ses textes législatifs et spirituels. Nous pouvons être confiants que cette identité nettement cistercienne, avec les caractéristiques principales que nous venons de décrire, lui permettra de faire serenement face à tous les défis qu'il ne manquera pas de rencontrer au cours des années qui viennent, aussi bien dans les pays de vieille chrétienté que dans les jeunes Églises.